

**Monsieur le Président de l'Université de La Réunion,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 14/12/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4428, en Lettres modernes, de l'UFR Lettres et Sciences Humaines est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CABRAL AREAS	CAMILA	MCF	71
Mme	LAMY-GINER	MARIE-ANNICK	PR	23
Mme	LETELLIER	BENEDICTE	MCF	10
M.	MUGNIER	VINCENT	PRAG	0202
M.	OULAHAL	RACHID	MCF	16
M.	RAMIREZ	CEDRIC	PRCE	0202

**Article 3 :** Madame **Bénédictte LETELLIER** est nommée présidente de cette commission.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services par intérim de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24/04/2025



Monsieur le Président de l'université

**PR. Jean-François HOARAU**